La banque en clair
COMPRENDRE • AGIR • PROGRESSER

Fiche récap · septembre 2026

Clôturer un compte, expliqué simplement

Fermer un compte ne coûte rien et ne se refuse pas. Voici l'ordre des opérations, les frais réellement dus, et comment retrouver un compte oublié.

L'ESSENTIEL EN TROIS POINTS

01

La clôture est **gratuite** et sans préavis, quelle que soit la banque.

02

Si vous changez de banque, la **mobilité bancaire** fait le travail à votre place.

03

Un compte oublié n'est **jamais perdu** : les fonds restent réclamables 30 ans.

CAS PRATIQUE

Un livret ouvert par les grands-parents

Dernière opération	**2010**
Compte déclaré inactif	**2015 (5 ans pour un livret)**
Transfert à la Caisse des Dépôts	**2025 (10 ans après)**
Réclamation possible sur Ciclade	**jusqu'en 2045**

EN CLAIR

la déshérence

On parle de compte **en déshérence** quand plus personne ne s'en occupe : ni le titulaire, ni ses héritiers. La loi organise alors une mise à l'abri de l'argent, d'abord chez la banque, puis à la Caisse des Dépôts, plutôt que de le laisser fondre en frais. Le principe : **l'argent reste à vous tant que quelqu'un le réclame**.

LE PIÈGE À ÉVITER

Clôturer avant d'avoir déplacé les prélèvements. Chaque opération présentée sur un compte fermé revient impayée, avec des **frais de rejet** côté banque et, souvent, des **pénalités de retard** côté créancier. Le service de mobilité bancaire existe précisément pour éviter ça.

À RETENIR

- Clôture **gratuite**, sans préavis, sans justification à donner.
- Inactivité : **12 mois** pour un compte courant, **5 ans** pour un livret.
- Le **transfert de PEA ou de compte-titres** reste facturé : à chiffrer avant.
- Argent réclamable **30 ans**, gratuitement, via le service Ciclade.